



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 22 novembre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, mesdames les conseillères Myriam Nadeau et Sylvie Goneau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Stéphane Amyot, Luc Bard, Luc Beaudoin, Jean Boileau, Gilles Desjardins, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, Marc Gohier, M^c Steve Guénard, Melvin Jomphe, M^c Claudine Lacasse et Line Patrice.

CP20161122-P1

CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX – ÉTAT DE LA SITUATION

9 h 30 – Monsieur Luc Beaudoin, accompagné de M^c Claudine Lacasse et de madame Line Patrice, fait un état de situation sur le dossier des chiens potentiellement dangereux suite au mandat donné à la Commission de sécurité publique et de la circulation le 15 juin dernier.

Selon ce mandat, la commission devait proposer des modifications au Règlement numéro 183-2005 concernant les animaux dans le but d'interdire les chiens de types pitbulls sur le territoire de la ville de Gatineau.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin prend son siège.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc prend son siège.

Monsieur le conseiller Marc Carrière prend son siège.

Depuis 2009, la Ville a instauré dans sa réglementation des mesures particulières pour les chiens potentiellement dangereux dont le chien de type pitbull (chapitre 9, articles 60 et 62).

Un état des émissions de constats d'infraction et des cas des morsures est fait.

La Commission de la sécurité publique et de la circulation recommande au conseil de renforcer le règlement actuel, notamment en augmentant le coût des amendes pour les chiens dangereux et par l'ajout d'un préposé au contrôle animalier en surcroit pour une période de 30 semaines nécessitant un investissement de 64 065 \$.

Ces recommandations sont faites considérant que les municipalités sont en attente de la position du gouvernement provincial suite à la création, en juin 2016, d'un comité ministériel de travaux sur l'encadrement des chiens potentiellement dangereux, des recours juridiques qui sont actuellement en cours à la Ville de Montréal qui a banni les chiens pitbull de son territoire et des discussions avec la Société pour la Prévention de la Cruauté faite aux Animaux de l'Outaouais quant à la collaboration de cet organisme dans l'encadrement des chiens potentiellement dangereux.

Une période de commentaires et de discussions a lieu.

RECOMMANDATIONS :

CP-SP-2016-001

De renforcer la réglementation actuelle afin de resserrer l'encadrement des chiens potentiellement dangereux.

La recommandation **CP-SP-2016-001** est acceptée à l'unanimité.

CP-SP-2016-002

D'autoriser le trésorier à puiser aux imprévus 2016 le montant de 64 065 \$ pour donner suite aux présentes recommandations.

En amendement :

Proposé par monsieur le conseiller Gilles Carpentier
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne

l'ajout de la phrase suivante :

« et de faire une reddition de compte auprès des membres du conseil sur les impacts de ces mesures pour l'automne 2017. »

La recommandation **CP-SP-2016-002** modifiée est acceptée à l'unanimité.

CP-SP-2016-003

D'autoriser l'augmentation des tarifs d'amendes en lien aux chiens potentiellement dangereux tel que proposée.

En amendement :

L'ajout des mots suivants à la fin de cette recommandation :

« et l'augmentation des tarifs d'amende en lien avec la réglementation actuelle. »

La recommandation **CP-SP-2016-003** modifiée est acceptée à l'unanimité.

En ajout :

Proposé par monsieur le conseiller Maxime Tremblay
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Tassé

l'ajout de la recommandation suivante :

CP-SP-2016-004

De mandater l'administration pour analyser les coûts réels des licences pour les chiens potentiellement dangereux.

La recommandation **CP-SP-2016-004** est acceptée à l'unanimité.

Demande est faite dans le cadre de cette analyse d'examiner la possibilité de rendre les coûts pour ce type de licences dissuasifs.

Demande est également présentée pour négocier avec le Syndicat des cols bleus une lettre d'entente pour modifier l'horaire de travail du préposé au contrôle animalier qui sera affecté aux mesures proposées.

Enfin, le conseil souhaite qu'une résolution soit déposée au conseil municipal du 6 décembre 2016 demandant au gouvernement provincial d'officialiser sa position quant à l'encadrement des chiens potentiellement dangereux.

Le projet de résolution numéro 105045 sera soumis au comité exécutif spécial du 6 décembre 2016 pour adoption et recommandation au conseil municipal du 6 décembre 2016.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 05.

Reprise du comité plénier public à 11 h 20.

CP20161122-P2

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LE CENTRE-VILLE

11 h 20 – Monsieur Luc Bard présente le modèle de gouvernance pour la création d'une table de partenariat ou de concertation pour le centre-ville.

Afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions au centre-ville, un comité interservices a été créé et le directeur du centre de services de Hull est la personne ressource.

Dans un deuxième temps, la mission, le rôle et la composition de la table de concertation centre-ville sont soumis aux membres du conseil. La présidence de cette table sera assumée par un élu et le directeur du centre de services de Hull agira également comme personne ressource.

Une période de commentaires et de discussions a lieu.

Demande est faite pour que la Société de transport de l'Outaouais soit présente à cette table.

RECOMMANDATIONS :

CP-CSH-2016-16

Accepter la création de la table de concertation du centre-ville et sa composition.

En amendement :

La Direction générale est mandatée de revenir auprès du conseil avec une démarche quant à la composition de la table de concertation.

La recommandation **CP-CSH-2016-16** modifiée est acceptée à l'unanimité.

CP-CSH-2016-17

Mandater la Direction générale pour mettre en place la table de concertation du centre-ville.

La recommandation **CP-CSH-2016-17** n'est pas acceptée compte tenu de l'amendement fait à la recommandation **CP-CSH-2016-16**.

Le comité plénier public est suspendu à 12 h.

Reprise du comité plénier public à 13 h.

CP20161122-P3

RÈGLEMENT RELATIF AUX EMPIÈTEMENTS SUR LES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES DU DOMAINE PUBLIC

13 h – Monsieur Stéphan Amyot, accompagné de madame Lucie Gagnon, présente le projet de règlement relatif aux empiètements sur les propriétés municipales du domaine public.

Dans un premier temps, les objectifs du projet de règlement sont abordés. Sont ensuite soumis, les types d'empiètement sur le domaine public, les avantages à se munir d'une telle réglementation et le contenu du projet de règlement.

Actuellement, il y a près de 300 dossiers en suspens qui pourront être régularisés.

Monsieur le conseiller Marc Carrière quitte son siège.

Une période de commentaires et de discussions a lieu.

Demande est faite pour que les conseillers aient une liste des dossiers touchant leur district respectif.

RECOMMANDATION :

CP-SBI-2016-03

Accepter le règlement relatif aux empiètements sur les propriétés municipales du domaine public de la Ville de Gatineau et mandater le Service du greffe à entreprendre les procédures requises visant son adoption et son entrée en vigueur.

La recommandation **CP-SBI-2016-03** est acceptée à l'unanimité.

CP20161122-P4

RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Marc Carrière reprend son siège.

13 h 40 – Monsieur Stéphan Amyot, accompagné de madame Lucie Gagnon, présente le projet de règlement relatif à l'occupation temporaire des propriétés municipales de la ville.

Ce projet vise les propriétés municipales à l'exception des bâtiments et les occupations d'une durée de moins d'une année.

Le contenu du projet de règlement et la tarification proposée sont abordés.

Une période de commentaires et de discussions a lieu.

Demande est faite pour consulter les partenaires du milieu, notamment les quatre associations de gens d'affaires du milieu.

Demande est également présentée pour examiner la possibilité d'une exemption pour le centre-ville et d'une application graduelle pour ce secteur accompagnée d'une tarification également graduelle.

Le dossier est reporté en février 2017.

CP-SBI-2016-04

Accepter le règlement relatif à l'occupation temporaire des propriétés municipales de la Ville de Gatineau et mandater le Service du greffe à entreprendre les procédures requises visant son adoption et son entrée en vigueur.

La recommandation **CP-SBI-2016-04** est reportée à un prochain comité plénier en février 2017.

Monsieur le conseiller Marc Carrière quitte son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- CP20161122-PD1** Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 29 septembre 2016
- CP20161122-PD2** Procès-verbal de la réunion de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable tenue le 6 octobre 2016
- CP20161122-PD3** Lettre datée du 1^{er} novembre 2016 de monsieur Pierre-Luc Daigle, attaché politique au Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Accusé de réception de la résolution numéro CM-2016-862

CP20161122-PD4 Lettre datée du 3 novembre 2016 de monsieur Bruno Pelletier, attaché politique au Cabinet du premier ministre – Accusé de réception de la résolution numéro CM-2016-851

CP20161122-PD5 Document déposé lors de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2016 de madame Catherine Gagné – Projets Sport-Ado et Aide aux devoirs dans le local de l'ancienne garderie Les Tapageurs

Fin du comité plénier public à 14 h 10.